



PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 1^{er} JUIN 2026 À 18h30

Le 1^{er} juin 2026, à 18h30, le conseil d'administration du CCAS de Roullet-Saint-Estèphe s'est réuni sous la présidence de M. Emmanuel PICHON, *Président*.

Date de convocation du Conseil : 21 mai 2026

Membres en exercice : 11

Membres présents : 9

Pouvoirs : 0

Votants : 9

Étaient présents :

Monsieur Emmanuel PICHON, Madame Stéphanie ANDRIEUX, Madame Katia BEAUMATIN, Madame Sabrina AFGOUN, Monsieur Jean-Luc PAUL, Monsieur Bruno CHABOT, Madame Martine CHARBONNAUD, Madame Sandra PITON, Madame Sylvie CURMI

Les absents :

Monsieur Jérémie ROUSSEAU

Madame Mélanie ARCELIN

Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Stéphanie ANDRIEUX est désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h30.

Information préalable

Le Président informe les membres du Conseil d'administration de la démission de Madame Mélanie ARCELIN, membre nommé du Conseil d'administration du CCAS.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Point n°1 – Installation du Conseil d'administration

Rapporteur : Monsieur Emmanuel PICHON

Le Président rappelle que le Conseil d'Administration du CCAS est composé de membres élus par le Conseil municipal et de membres nommés par arrêté du Maire.

Il présente la composition du Conseil d'administration :

Membres élus :

- Madame Stéphanie ANDRIEUX
- Monsieur Bruno CHABOT
- Madame Katia BEAUMATIN
- Monsieur Jean-Luc PAUL
- Madame Sabrina AFGOUN

Membres nommés :

- Madame Sandra PITON
- Monsieur Jérémie ROUSSEAU
- Madame Martine CHARBONNAUD
- Madame Mélanie ARCELIN
- Madame Sophie CURMI

Les membres du Conseil d'administration prennent acte de cette composition.

Le Conseil d'administration est installé dans sa nouvelle composition et débute ses travaux.

Point n°2 – Election du vice-président et du vice-président délégué

Rapporteur : Monsieur Emmanuel PICHON

Le Président rappelle aux membres du Conseil d'administration qu'il convient de procéder à l'élection d'un vice-président parmi les membres élus ou nommés du Conseil d'administration du CCAS.

Madame Stéphanie ANDRIEUX présente sa candidature au poste de vice-présidente. Aucune autre candidature n'étant proposée, il est procédé au vote.

A l'issue du vote, Madame Stéphanie ANDRIEUX est élue vice-présidente du Conseil d'administration du CCAS à l'unanimité des membres présents.

Le Président invite ensuite les membres du Conseil d'administration à procéder à l'élection d'un vice-président délégué.

Madame Katia BEAUMATIN présente sa candidature au poste de vice-présidente déléguée. Aucune autre candidature n'étant proposée, il est procédé au vote.

A l'issue du vote, Madame Katia BEAUMATIN est élue vice-présidente déléguée du Conseil d'administration du CCAS à l'unanimité des membres présents.

Point n°3 – Pass'Loisirs 2026

Rapporteur : Madame Stéphanie ANDRIEUX

Madame la vice-présidente rappelle que l'année 2025 a constitué la première année de mise en œuvre du dispositif « Pass'Loisirs », destiné à favoriser l'accès des jeunes de moins de 18 ans de la commune aux activités sportives, culturelles et artistiques.

Il est rappelé que 37 enfants ont bénéficié du dispositif pour un coût total de 2936,60€ pris en charge par le CCAS.

Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance des conditions d'éligibilité, des activités concernées et du barème de participation appliqué en fonction du quotient familial.

Au cours des échanges, plusieurs administrateurs soulignent que le bilan présenté ne fait pas apparaître la répartition des bénéficiaires par tranche de quotient familial. Ils estiment que ces éléments permettraient de mieux évaluer l'impact du dispositif et d'apprécier l'adéquation du niveau de l'aide accordé aux familles en fonction de leurs ressources.

Il est demandé que les prochains bilans comportent des données plus détaillées, notamment le nombre de bénéficiaires et les montants attribués pour chaque tranche de quotient familial. Les membres du Conseil d'administration prennent acte de cette observation.

Dans le cadre de la préparation de l'édition 2026, les membres du Conseil d'administration examinent les modalités de reconduction du dispositif. Afin de renforcer le soutien apporté aux familles, il est proposé de faire évoluer les plafonds de participation du CCAS comme suit :

- Quotient familial compris entre 0€ et 500€ : participation du CCAS plafonnée à 120€
- Quotient familial compris entre 501€ et 900€ : participation du CCAS plafonnée à 100€
- Quotient familial compris entre 901€ et 1000€ : participation du CCAS plafonnée à 80€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil d'Administration :

- *Approuve à l'unanimité la reconduction du dispositif Pass'Loisirs 2026 ainsi que les nouveaux plafonds de participation proposés.*

Point n°4 – Questions diverses

4.1 Mise en place de groupe de travail

Madame Stéphanie ANDRIEUX présente ce point relatif à la mise en place de groupes de travail dans le cadre de la révision et de l'actualisation des outils de fonctionnement du CCAS.

Elle indique qu'il est proposé de constituer plusieurs groupes de travail portant sur les thématiques suivantes :

- L'actualisation du règlement intérieur du CCAS ;
- La révision du règlement des aides facultatives ;
- L'analyse des besoins sociaux dans le cadre de la démarche d'observation sociale du territoire.

Pour les travaux relatifs à l'actualisation du règlement intérieur et à la révision du règlement des aides facultatives, se portent volontaires :

- Madame CHARBONNAUD ;
- Madame ANDRIEUX ;
- Monsieur CHABOT

Pour les travaux relatifs à l'analyse des besoins sociaux, se portent volontaires :

- Monsieur PAUL ;
- Madame BEAUMATIN ;
- Madame ANDRIEUX ;
- Madame CURMI ;
- Madame CHARBONNAUD.

Le conseil d'administration prend acte de la composition de ces groupes de travail.

4.2 Présentation du budget

Madame Stéphanie ANDRIEUX présente une lecture simplifiée du budget prévisionnel 2026 du CCAS.

Cette présentation a consisté à mettre en parallèle les différentes imputations budgétaires, leur contenu ainsi que les actions et dépenses auxquelles elles se rapportent.

Cette démarche visait à faciliter la compréhension de la structure budgétaire du CCAS et à apporter un éclairage sur les principales orientations financières de l'exercice 2026.

Le tableau du budget prévisionnel 2026 est présenté aux membres du conseil d'administration.

BP 2026

FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES			
Chapitre 011	Charges à caractère général		52 300,00 €
Imputation	Nature de la dépense	contenus/actions correspondantes	41 300,00 €
6156	Maintenance	ATD16/Maintenance logiciel informatique	500,00 €
6161	Multirisques	Assurance multirisques	1 000,00 €
6182	Documentation générale		1 000,00 €
6232	Fêtes et cérémonies	Repas / colis des aînés	20 000,00 €
6236	Catalogues et imprimés		1 000,00 €
6281	Concours divers (cotisation)	Adhésion UNCCAS	500,00 €
62871	Charges à la collectivité de rattachement		800,00 €
6288	Autres	Participations MOUVIBUS et Présence Verte	16 500,00 €
Chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés		500,00 €
6451	Cotisation URSSAF		500,00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante		10 500,00 €
65133	Secours d'urgence		1 000,00 €
65134	Aides	Aide alimentaire/carburant/Pass'Loisirs/électricité/etc	6 000,00 €
65818	Autres		3 500,00 €
RECETTES			
Chapitre 002	Résultat de fonctionnement reporté		21 095,61 €
002	Résultat de fonctionnement reporté		21 095,61 €
Chapitre 70	Produits des services, du domaine et vente divers		704,39 €
703111	Concession dans les cimetières	Concessions cimetières	704,39 €
Chapitre 74	Dotations et participations		30 500,00 €
74748	Autres communes	Participation commune	30 500,00 €

4.3 Repas des aînés et colis de fin d'année

Madame Stéphanie ANDRIEUX informe le conseil d'administration que le repas des Aînés aura lieu le 29 novembre 2026.

Elle précise que, pour l'organisation de cette édition, un prestataire traiteur devra être retenu et que plusieurs devis seront sollicités à cet effet.

Elle indique par ailleurs avoir retenu pour l'animation du repas un magicien, Monsieur Axel VERGNAUD ainsi qu'une animation musicale confiée à l'association Harmonie et Entraide.

Madame ANDRIEUX propose également de relever l'âge d'accès au repas des aînés, en le portant de 67 à 68 ans. Cette proposition est acceptée par le conseil d'administration.

Elle rappelle qu'en 2025, afin de maintenir un lien avec les personnes âgées de plus de 80 ans ne pouvant pas se déplacer, un colis de substitution avait été mis en place.

Dans la continuité de ce dispositif, Madame ANDRIEUX présente différents modèles de colis accompagnés d'un catalogue, en vue de définir les modalités de reconduction ou d'évolution du dispositif. Cette proposition est également validée par le conseil d'administration.

Enfin, Madame ANDRIEUX propose que le repas des aînés de l'année 2027 prenne la forme d'un repas intergénérationnel.

4.4 France Alzheimer – Ville Aidante

Madame ANDRIEUX propose que le CCAS s'engage dans la signature de la charte « Ville Aidante Alzheimer » avec l'association France Alzheimer.

Elle précise que cette démarche vise à structurer un engagement communal en faveur des personnes malades et de leurs familles en facilitant la connaissance, la coordination et le déploiement d'actions adaptées sur le territoire.

Le CCAS s'engagerait ainsi à promouvoir et soutenir des initiatives contribuant à l'amélioration de l'accompagnement des personnes concernées et de leurs aidants.

Madame ANDRIEUX propose également que Madame Nathalie POMMIER soit désignée référente de ce dispositif au sein du service administratif.

Le conseil d'administration prend acte de cette proposition et valide la désignation de Madame Nathalie POMMIER en qualité de référente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Le Président



Emmanuel RICHON

Le secrétaire de séance



Stéphanie ANDRIEUX